

Le Vildéen

Magazine d'informations communales

Le giratoire





Le mot du maire

Le 1^{er} janvier 2017 notre commune fera partie de la nouvelle communauté d'agglomération de Dinan qui comptera 65 communes et près de 100 000 habitants. Cette entité se mettra en place progressivement et les compétences s'affineront au fil des années pour atteindre un rythme de croisière vers 2018-2019. Les services aux citoyens continueront de fonctionner comme aujourd'hui, il pourrait cependant y avoir quelques transferts de compétences au niveau de certaines communes. En ce qui nous concerne il n'y aura pas de modifications majeures.

Vos élus poursuivent le développement et la transformation de notre cité même si ça ne va pas aussi vite que l'on voudrait ; les contraintes réglementaires et les lourdeurs administratives sont autant d'entraves à l'exécution rapide des dossiers. La commune a entamé une révision partielle du PLU en attendant une révision générale au niveau de la communauté des communes ; il s'agit de figer et d'acter l'urbanisation du centre bourg en utilisant les « dents creuses » pour y créer un centre de vie et d'activité. Cette étude, qui sera soumise à enquête publique, va durer six mois au terme de laquelle une orientation d'aménagement sera proposée aux élus pour validation ou amendements.

Vers la fin du mois de novembre les travaux de réhabilitation de l'église seront terminés et marqueront la fin du programme de réhabilitation des bâtiments publics qui était prévu.

En collaboration avec Dinan Habitat un projet mixte de construction de locaux professionnels et de logements locatifs est à l'étude « impasse de la mairie » ; le permis de construire pourrait être déposé courant 2017.

Concernant le dossier Kermené, tous les terrains prévus au projet sont sous compromis de vente ; les actes définitifs doivent intervenir d'ici quelques semaines. Les premiers travaux de terrassement sont prévus fin 2016.

Comme vous pouvez le constater les dossiers ne manquent pas et prennent beaucoup de temps aux élus. D'autres projets sont encore dans les tuyaux et nous aurons l'occasion d'en reparler un peu plus tard.

En attendant je vous souhaite bonne lecture et vous donne rendez-vous lors des prochaines manifestations communales.

Le Maire,
Jean-Yves JUHEL

Sommaire

Conseils municipaux.....	p 3
Infos administratives	p 8
Infos communales.....	p 16
Vie associative.....	p 23
Infos pratiques	p 28

Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99
mairievilde.guingalan@wanadoo.fr
www.vilde-guingalan.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Mardi		
Mercredi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Jeudi	9 h 00 - 12 h 00	
Vendredi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	10 h 00 - 12 h 00	

Extraits des comptes rendus de conseils municipaux

Séance du 28 avril 2016

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JEGO, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY.

Absent : Nadège DAMIDE ayant donné pouvoir à Virginie CABUY

Christian MORIN a été nommé secrétaire.

MOBILIER / URBANISME

Ecole primaire

– achat de matériel informatique

Il a été décidé, par onze voix pour et quatre abstentions, d'acheter deux ordinateurs portables et un vidéoprojecteur, de retenir les offres remises par Micro C de RENNES pour un montant de 1 370,00 euros H.T. soit 1 644,00 euros T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF.

Ecole maternelle – achat d'un lecteur radio CD

Le conseil municipal a décidé d'acheter un lecteur radio CD USB et de retenir la proposition remise par Dinandis de DINAN pour un montant de 41,58 euros H.T. soit 49,90 euros T.T.C.

Validation de l'inventaire des cours d'eau

Monsieur le Maire explique que la commune avait sollicité CŒUR Emeraude en 2006 pour la réalisation de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau de VILDE-GUINGALAN.

Il informe qu'une partie de la commune est intégrée au périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Rance Frémur Baie de Beauvais et une autre à celui du SAGE Arguenon Baie de Fresnaye.

Le conseil municipal valide l'inventaire des cours d'eau présenté ce jour.

Aménagement du parc paysager – achat de mobilier extérieur

Après discussion, le conseil municipal, par quatorze voix pour et une voix contre, décide d'acheter deux tables de pique-nique et une poubelle à installer au niveau du parc paysager, retient l'offre remise par Discount Collectivités pour un montant de 798,00 euros H.T. soit 957,60 euros T.T.C. et approuve la décision modificative présentée ci-dessous.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative pour régler cette dépense : Augmentation de crédits

Opération	Compte	Montant
94	D2128	+ 1 000,00 €
Chap.	Compte	Montant
16	R1641	+ 1 000,00 €

Urbanisme – proposition de modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité mener une réflexion afin d'évaluer les conditions de restructuration et de densification du centre-bourg. Certains secteurs ont été identifiés comme stratégiques.

La présente modification du Plan Local d'Urbanisme doit permettre la réalisation d'Orientations d'Aménagement et de Programmation permettant de fixer les grands principes d'aménagement des secteurs prioritaires.

La procédure de modification du PLU est soumise à une enquête publique au titre du Code de l'Environnement (L153-42 et suivants du Code de l'Urbanisme) et sera ouverte par arrêté du Président de Dinan Communauté. Par ailleurs, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification sera notifié avant l'ouverture de l'enquête publique aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme.

Considérant que l'EPCI est désormais compétent en matière de modification du PLU des communes suite au transfert de la compétence PLU acté dans les statuts de Dinan Communauté le 09 juin 2015, Vu la délibération prise par le conseil communautaire le 02 décembre 2015 relative à la définition des modalités de financement entre les communes et Dinan Communauté pour toutes les procédures de modification/révision des PLU communaux,

Le conseil municipal décide de solliciter Dinan Communauté pour lancer la procédure de modification du PLU de VILDE-GUINGALAN relative à la réalisation d'Orientations d'Aménagement et de Programmation.

FINANCES / PERSONNEL

Aménagement de la rue des Templiers dont la Place de la Mairie et de la rue de la Commanderie – application des pénalités de retard

Il a été décidé d'exonérer l'entreprise de l'application des pénalités de retard prévues pour les travaux d'aménagement de la rue des Templiers dont la Place de la Mairie et de la rue de la Commanderie.

Don pour participer aux dépenses liées à la réhabilitation de l'église

Après discussion, le conseil municipal, accepte le don effectué par l'association catholique des chefs de famille de Vildé pour un montant de 20 295,07 euros.

Convention de prestation de service accueil de loisirs sans hébergement et aide spécifique rythmes scolaires pour la période 2016-2019

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service accueil de loisirs et aide spécifique rythmes scolaires pour la période 2016-2019.

Remboursement des frais engagés par les agents et les élus

Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser les agents et les élus lorsqu'ils règlent directement certaines dépenses.

Bons d'achat ou bons repas pour les bénévoles

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à établir des bons d'achat ou des bons repas pour les bénévoles agissant pour la commune.

Mise à jour du tableau des effectifs

Il a été décidé de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant un poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe et un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe et en créant un poste pour le grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe (28 heures) et un pour le grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe (28 heures) suite aux avancements de grade au titre de l'année 2016.

Séance du 26 mai 2016

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JEGO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY.

Absent : Myriam LE BAIL ayant donné pouvoir à Virginie CABUY

Gérard MIRIEL a été nommé secrétaire.

MOBILIER / URBANISME

Maison des associations – achat de mobilier

Il est proposé au conseil municipal d'acheter six tables pour la Maison des Associations et de retenir l'offre remise par la société Altrad Collectivités de FLORENSAC pour un montant de 394,62 euros H.T. soit 476,54 euros T.T.C. Accord de l'assemblée.

Service technique – achat d'outils

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à acheter les outils nécessaires au bon fonctionnement des services, dans la mesure où les crédits sont inscrits au budget primitif, à l'opération 721 – petit outillage et approuve la décision modificative présentée ci-dessous.

Augmentation de crédits		
Opération	Compte	Montant
94	D2184	- 500,00 €
721	D2184	+ 2 000,00 €
Chapitre	Compte	Montant
16	R1641	+ 1 500,00 €

Réhabilitation de l'église

– avenants

Le conseil municipal a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour décider ou non d'accepter les avenants relatifs au marché de réhabilitation de l'église dès lors que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016, opération 868.

Accueils périscolaires – mise en place d'un règlement intérieur

Il a été décidé de valider la mise en place d'un règlement pour les accueils périscolaires.

Ecole maternelle

– achat de rideaux

Le conseil municipal a acheté des rideaux pour l'école maternelle et a retenu l'offre remise par Style Couture de PLANCOET pour un montant de 502,63 euros H.T. soit 743,15 euros T.T.C.

URBANISME

Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées - avis

Le conseil municipal émet un avis favorable au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées de la commune, accepte l'inscription à ce plan des chemins concernés, s'engage à ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan, à signer des conventions avec les propriétaires pour autoriser le passage des randonneurs (Dinan Communauté), propose un itinéraire de substitution en cas de modification suite à toutes opérations foncières, propose une désinscription quand le tronçon n'a plus d'intérêt pour la randonnée, confie à Dinan Communauté l'entretien des portions de chemins leur appartenant ainsi que la promotion et l'animation des chemins de randonnée, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Dinan Communauté pour l'ouverture au public d'un chemin de randonnée et tout document inhérent à cette procédure d'inscription.

FINANCES / PERSONNEL

Contrats de maintenance pour le mobilier et les bâtiments communaux

Il est décidé de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des contrats de maintenance.

Organisation de la fête de la musique

Les membres du conseil municipal décident d'organiser la fête de la musique sur la commune le 24 juin 2016.

Séance du 30 juin 2016

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JEGO, Jérôme JUVAUX (arrivé à 19 heures 15), Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL.

Absent : Virginie CABUY ayant donné pouvoir à Myriam LE BAIL

Anne-Marie FOSSARD a été nommée secrétaire.

MOBILIER / URBANISME

Travaux d'accessibilité

Les travaux d'accessibilité prévus en 2016 concernent la signalétique et l'accessibilité des bâtiments scolaires et périscolaires.

L'assemblée décide d'effectuer les travaux inscrits dans l'ADAP (sauf pour la mise aux normes des escaliers), retient les pro-

positions remises par Colas de SAINT-GUINOUX pour un montant de 320,00 euros H.T. soit 384,00 euros T.T.C., de Equip Urbain de LAGNY-SUR-MARNE pour un montant de 388,12 euros H.T. soit 465,74 euros T.T.C., de Decopub de LAMBALLE pour un montant de 1 046,00 euros H.T. soit 1 255,20 euros T.T.C., de la SARL REHEL de LA LANDEC pour un montant de 1 627,00 euros H.T. soit 1 952,40 euros T.T.C. et de EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 402,00 euros H.T. soit 482,40 euros T.T.C. et prend note que certains travaux seront réalisés en régie.

Réhabilitation de l'église – décision modificative n°3

Il a été décidé d'accepter les avenants présentés par les entreprises LE MARCHAND et BENTO pour le changement du poinçon central et le changement du plancher sous les confessionnaux pour un montant de 3 002,84 euros H.T. soit 3 603,41 euros T.T.C. et d'approuver la décision modificative présentée ci-dessous.

Augmentation de crédits		
Opération	Compte	Montant
868	D2313	+ 3 350,00 €
Chapitre	Compte	Montant
16	R1641	+ 3 350,00 €

URBANISME

Déclassement du tronçon de la RD n°112 dans le domaine public communal pour une longueur de 1000 mètres

Le conseil municipal a prononcé le classement du tronçon de la RD 112 dans le domaine public communal sous la dénomination voie communale n°24.

FINANCES / PERSONNEL

Création d'une opération « argent de poche »

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances, il existe un dispositif appelé « argent de poche » qui permet à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation. Le conseil municipal approuve la mise en place de ce dispositif ouvert aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, fixe le budget prévisionnel de cette opération à 1 000,00 euros, décide de créer une régie d'avances « argent de poche », charge Monsieur

le Maire de nommer par arrêté les régisseurs, fixe le tarif de la mission de 3 heures à 15,00 euros, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et tout document nécessaire à la présente délibération et charge la commission communale cohésion sociale, solidarité et citoyenneté d'étudier les demandes.

Séance du 25 août 2016

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Virginie CABUY.

*Absents : Roselyne MORICET ayant donné pouvoir à Monique LEMOINE, Daniel JÉGO ayant donné pouvoir à Christian MORIN, Nadège DAMIDE ayant donné pouvoir à Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL ayant donné pouvoir à Virginie CABUY
René ROBERT a été nommé secrétaire.*

MOBILIER / URBANISME

Travaux d'accessibilité - escaliers

Le conseil municipal décide d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des escaliers des bâtiments scolaires et périscolaires et de retenir la proposition remise par la société Signalisation Marquage Revêtement de MELESSE pour un montant de 1 006,80 euros H.T. soit 1 208,16 euros T.T.C.

Isolation phonique de la Maison des associations

Le conseil municipal, par treize voix pour et deux abstentions, décide d'entreprendre des travaux d'isolation phonique à la Maison des associations et de retenir l'offre remise par MANIVEL pour un montant de 2 438,30 euros H.T. soit 2 925,96 euros T.T.C.

Ecole – achat de vélos

Il a été décidé d'acheter 1 draisienne, 2 tricycles, 1 totomobile et 2 trottinettes et de retenir les propositions remises par les sociétés Manutan Collectivités pour un montant de 276,67 euros H.T., soit 332,00 euros T.T.C., Oxybul pour un montant de 46,58 euros H.T. soit 55,89 euros T.T.C. et Décathlon pour un montant de 100,00 euros H.T. soit 120,00 euros T.T.C.

URBANISME

Projet de fusion des syndicats intercommunaux d'adduction en eau potable

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a proposé un schéma pour la fusion des

syndicats d'alimentation en eau potable « Caulnes-Saint-Jouan-de-l'Isle », « La Hutte » et celui de « Quélaron ».

Ainsi, à compter du 1er janvier 2017, le syndicat Caulnes – La Hutte – Quélaron compterait 27 communes membres : Caulnes, Guenroc, Guitté, Jugon-les-Lacs, La Chapelle-Blanche, La Landec, Languédias, Le Mené, Mégrit, Mérillac, Plélan-le-Petit, Plénée-Jugon, Plestan, Plorec-sur-Arguenon, Plumaudan, Rouillac, Saint-Jouan-de-l'Isle, Saint-Launeuc, Saint-Maudez, Saint-Méloir-des-Bois, Saint-Michel-de-Plélan, Tramain, Trébédan, Trédias, Trémeur, Vildé-Guingalan et Yvignac-la-Tour.

Les élus émettent un avis favorable au projet de schéma pour la fusion desdits syndicats.

Urbanisme - acquisition de la parcelle B 984b au lieu-dit l'Epinau

Monsieur le Maire indique que la parcelle cadastrée section B numéro 1496 appartenant à Monsieur ROBERT a été bornée dans le cadre d'une vente. Il a été constaté une irrégularité lors de ce bornage ; la superficie de la parcelle a été réduite puisqu'il existe une emprise communale ; cela représente 47 m².

Le conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section B numéro 984b d'une superficie de 47m², de fixer le prix d'acquisition à un euro, de prendre en charge les frais de notaire, de préciser que les frais de bornage seront pris en charge par le propriétaire actuel, de solliciter Maître KERHARO de PLELAN-LE-PETIT pour la rédaction de l'acte et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente décision.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes-d'Armor - avis

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 décembre 2015, le conseil municipal avait voté contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) des Côtes-d'Armor présenté par Monsieur le Préfet.

Vu les avis exprimés sur le projet de SDCI par les organes délibérants des collectivités locales, les syndicats mixtes, la commission départementale de coopération intercommunale, le document a été modifié.

Monsieur le Maire présente le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes-d'Armor. La commune fera partie d'une nouvelle

communauté d'agglomération puisque les Communautés de Communes suivantes vont fusionner : Dinan Communauté, les Communautés de Communes du Pays de Caulnes, du Pays de Matignon, Rance-Frémur, Plancoët Plélan, et une partie de la Communauté de Communes du Pays de Duguesclin (Mégrit, Yvignac-la-tour et Broons). Au total 65 communes.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor présenté par arrêté du 29 mars 2016.

FINANCES / PERSONNEL

Ecole publique – répartition des charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2015/2016

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article L 212-8 du Code de l'éducation, lorsque les écoles maternelles et les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation de ces élèves si elle ne dispose pas d'une capacité d'accueil suffisante dans ses écoles publiques.

L'école publique de la commune accueille 21 enfants domiciliés à LA LANDEC, 5 enfants domiciliés à SAINT-MAUDEZ et 1 enfant domicilié à SAINT-MICHEL-DE-PLELAN. Ainsi, le conseil municipal doit délibérer pour fixer le montant dû par ces communes au titre des charges de fonctionnement de l'école publique.

L'assemblée décide de fixer le montant à 545,00 euros par enfant et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour établir les titres exécutoires.

Elus et agents communaux – attribution d'un bon d'achat suite à une naissance ou une adoption

Il a été décidé d'allouer un bon d'achat d'une valeur de 50,00 euros par enfant né ou adopté au sein des foyers des agents communaux et des élus.

Mise à jour du tableau des effectifs

Les élus décident de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

un adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps complet,

un adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps non complet (28 heures par semaine),

un adjoint technique principal territorial de 2ème classe à temps complet,

un adjoint technique territorial de 2ème

classe à temps complet,
 un adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet (32 heures par semaine),
 un adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet (28 heures par semaine),
 un adjoint technique territorial principal de 2ème à temps non complet (28 heures par semaine),
 un adjoint technique territorial de 1ère classe à temps non complet (28 heures par semaine),
 un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps non complet (32 heures par semaine),
 un contrat d'avenir d'une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2014 à temps complet,
 un contrat d'avenir d'une durée de trois ans à compter du 05 septembre 2016 à temps non complet (32 heures par semaine).

Modification des régies de recettes cantine, garderie et autres produits communaux

Monsieur le Maire indique que les régies de recettes permettent à la commune d'encaisser directement certains fonds. Il a été décidé de supprimer les régies « cantine » et « garderie », de créer la régie « produits périscolaires », de modifier la régie « autres produits communaux » pour y ajouter les recettes liées au droit de place, aux concessions de cimetière et aux ventes lors des manifestations, de confirmer que les régisseurs doivent être nommés par Monsieur le Maire pour la tenue des régies, de fixer le montant de l'encaisse des deux régies à 1 500,00 euros par mois maximum chacune et à 10 000,00 euros par an maximum pour la régie produits périscolaires et 15 000,00 euros par an maximum pour la régie « autres produits communaux », d'imposer que le régisseur titulaire soit soumis à un cautionnement pour chaque régie et pour un montant de 300,00 euros. Sinon, le régisseur doit prouver son affiliation à une association de cautionnement mutuel agréée par le Ministère du budget.

Séance du 06 octobre 2016

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JEGO, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY

Absent : Jérôme JUVAUX ayant donné pouvoir à Jean-Yves JUHEL
 Myriam LE BAIL a été nommée secrétaire.

MOBILIER / URBANISME

Réhabilitation de l'église

- avenants

REHABILITATION DE L'EGLISE

Lot	Montant H.T.
1 - Gros œuvre	45 830,22 €
2- Menuiserie et charpente	83 402,88 €
3- Peinture	3 477,10 €
4- Electricité	11 109,00 €

Il est proposé de remplacer la fenêtre de la sacristie et les poutres de la tribune car elles sont en très mauvais état. En réunion de chantier, il a aussi été demandé à l'entreprise LE MARCHAND de remettre un devis pour la fourniture et la pose de couvre-joints supplémentaires. L'avenant présenté s'élève à 7 372,76 euros H.T. Accord de l'assemblée.

La société EPR a remis un devis pour la modification de l'éclairage intérieur de l'église afin d'éclairer les vitraux et non la voute. Cela représente une plus-value de 306,00 euros H.T. Accord de l'assemblée.

Réhabilitation de l'église

- travaux supplémentaires

Le conseil municipal décide d'effectuer des travaux de peinture pour les meubles de l'église et de réviser la sonorisation. La proposition remise par la société JNS Décoration de VILDE-GUINGALAN pour un montant de 3 179,42 euros H.T. soit 3 815,30 euros T.T.C. et celle remise par la société EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 911,50 euros H.T., soit 1 093,80 euros T.T.C. sont retenues. La décision modificative présentée ci-dessous a été approuvée.

Augmentation de crédits		
Opération	Compte	Montant
868	D2315	+ 15 000,00 €
Chapitre	Compte	Montant
16	R1641	+ 15 000,00 €

Acquisition d'un véhicule pour le service technique

Le conseil municipal, par treize voix pour et deux abstentions, décide d'acheter un camion benne pour le service technique, retient la proposition remise par le garage GODARD de PLELAN-LE-PETIT pour un montant de 15 500,00 euros H.T.,

soit 18 600,00 euros T.T.C., décide de la reprise du camion de la commune par ledit garage et fixe le montant de vente à 3 000,00 euros T.T.C. et approuve la décision modificative présentée ci-dessous.

Augmentation de crédits		
Opération	Compte	Montant
94	D2182	+ 16 500,00 €
Opération	Compte	Montant
13	R1341	+ 40 090,00 €
13	R1323	+ 68 755,00 €
10	R10241	+ 20 295,07 €
16	R1641	112 640,07 €

Restaurant scolaire

- achat de vaisselle

L'assemblée décide d'acheter de la vaisselle supplémentaire pour le restaurant scolaire et de retenir l'offre remise par Henri Julien pour un montant de 69,28 euros H.T. soit 82,90 euros T.T.C.

Logements communaux - travaux de chauffage

Il est proposé d'engager des travaux liés au chauffage pour le logement communal situé 2C rue des Templiers et de retenir la proposition remise par la société EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 1 645,17 euros H.T., soit 1 974,20 euros T.T.C. Accord de l'assemblée.

Mise en place du plan de mise en sûreté et alerte incendie

- alarmes

Suite à la mise en place du plan de mise en sûreté à l'école, les élus ont décidé d'entreprendre les travaux liés à l'installation de l'alarme « attentat-intrusion », de retenir l'offre déposée par la société EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 1 996,98 euros H.T., soit 2 396,38 euros T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2016. Les travaux d'installation de l'alarme « incendie » seront entrepris sous réserve de l'obtention de l'aide financière de l'Etat.

Proposition d'achat

d'illuminations de Noël

Il est proposé d'acheter des illuminations de Noël et de retenir l'offre remise par la société Socolec de Dinan pour un montant de 2 310,26 euros H.T., soit 2 772,00 euros T.T.C. Accord de l'assemblée et approbation de la décision modificative présentée ci-dessous.

Augmentation de crédits		
Opération	Compte	Montant
93	D2188	+ 3 000,00 €
Chapitre	Compte	Montant
16	R1641	+ 3 000,00 €

URBANISME

Proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée section B numéro 1658 – rue des Templiers

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de conforter, densifier et dynamiser le centre-bourg au sein duquel la commune est déjà propriétaire de certaines parcelles.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises rue des Templiers. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne. Ainsi, la commune de VILDE GUINGALAN émet le souhait d'acheter à l'EPF Bretagne les biens suivants.

Parcelle	Contenance cadastrale
B 1658	1 039 m ²

Monsieur le Maire rappelle les critères d'intervention de l'EPF Bretagne :

- 20 % de logements locatifs sociaux minimum ;
- une densité minimale de 20 logements par hectare (sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface plancher d'activités ou de commerces équivalent à un logement) ;
- réaliser des constructions performantes énergétiquement :
 - pour les constructions neuves d'habitation, en respectant les normes en vigueur ;
 - pour les constructions anciennes d'habitation, en recherchant une amélioration de la qualité énergétique des bâtiments visant à la classe C du diagnostic de performance énergétique ;
 - pour les constructions d'activité, en visant une optimisation énergétique des constructions ;

Le conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle B 1658, a approuvé les modalités de calcul du prix de revient et l'estimation pour un montant de 53 508,21 euros, a approuvé la cession par l'EPF au prix indiqué et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires.

Détermination du prix de vente des terrains suite au rachat de la parcelle B1658

– rue des Templiers

La commune a souhaité racheter la parcelle cadastrée section B numéro 1658 à l'EPF pour ensuite proposer à la vente deux terrains viabilisés. Ainsi, la parcelle B 1658 sera divisée en deux lots de 519 m² chacun. Le conseil municipal décide de fixer le prix de vente des terrains à 58,33 euros H.T., soit 70,00 euros T.T.C.

La parcelle cadastrée section B numéro 1657 située Impasse de la Mairie est en cours d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier. L'étude de faisabilité réalisée a mis en évidence la possibilité technique et urbanistique de construire 210 m² de plain-pied en locaux commerciaux, trois logements de type 3 et deux pavillons de type 4. A noter que ledit bailleur social a fixé le prix d'acquisition à 10,00 euros T.T.C. le m². Il est décidé de confier la maîtrise d'ouvrage d'une construction de locaux professionnels et de quatre logements sur les terrains cadastrés section B numéros 1657 et 1691 à Dinan Habitat, conformément aux conditions énoncées ci-dessus

Lotissement privé « le Park des Clossets »

- convention tripartite

Le conseil municipal émet un avis favorable à la rétrocession des parties communes du lotissement privé « Le Park des Clossets » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite.

Aménagement des abords de l'église

Il est proposé d'entreprendre des travaux d'aménagement aux abords de l'église, de retenir les propositions remises par les sociétés LECUYER TP de SAINT-MICHEL-DE-PLELAN pour un montant de 485,00 euros H.T., soit 582,00 euros T.T.C. et EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 120,00 euros H.T. soit 144,00 euros T.T.C. Accord de l'assemblée.

Aménagement paysager près du calvaire

Les élus décident d'aménager l'espace enherbé près du calvaire et de retenir l'offre présentée par la société Les Paysages de Bretagne de PLESLIN-TRIGAVOU pour un montant de 1 735,80 euros H.T. soit 2 082,96 euros T.T.C.

FINANCES

Marché de Noël – tarifs et règlement

Il est proposé de prendre en charge les dépenses liées au marché de Noël, de fixer le tarif pour le droit de place à 3,00 euros le mètre linéaire et de valider le règlement du marché de Noël. Accord de l'assemblée.

Vote des tarifs communaux 2017

Les élus décident de modifier le prix du repas de cantine servi aux enfants, aux stagiaires et celui servi aux adultes (+2%) et d'instaurer des tarifs pour la vente des boissons et des galettes saucisses lors des manifestations.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des difficultés lors des locations des salles. Les élus décident, par quatorze voix pour et une voix contre, de fixer trois tarifs pour la location de la Maison du Temps Libre : un pour les personnes domiciliées sur la commune, un pour les enfants ou les parents des vildéens et un pour les personnes non domiciliées sur la commune.

Les tarifs communaux 2017 sont affichés dans le hall de la mairie.

Proposition de dissolution du budget Centre Communal d'Action Sociale

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) supprime, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

Désormais, lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle est autorisée à exercer directement les compétences. Cette mesure permet de supprimer des obligations annuelles inutiles sans pour autant remettre en cause l'action sociale de chaque commune.

Il est décidé la dissolution du CCAS à compter du 1er janvier 2017.

Fêtes et cérémonies – délégation de signature des contrats

Les élus donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les contrats nécessaires aux manifestations organisées par la commune.

Comité cantonal d'entraide

Le Comité est à votre service et a pour mission une aide, un soutien, un accompagnement à domicile aux personnes leur permettant de vivre selon leurs choix dans les meilleures conditions possibles.

Les différents services proposés :

- L'aide aux personnes âgées ou handicapées (le service fonctionne 7jours/7)
- L'aide aux familles (ménage, repassage...)
- La garde d'enfants
- Le portage de repas (il fonctionne 7 jours sur 7 en liaison chaude, livraison le midi d'un repas complet)
- La téléalarme (le système de téléassistance se compose de 2 parties, un transmetteur et un médaillon ou bracelet étanche. Le transmetteur se branche sur votre prise téléphonique et sur une prise secteur)

Ce service permet de converser sans avoir à décrocher le téléphone et d'assurer ainsi une sécurité des personnes à leur domicile.

- La boîte à clés (est l'endroit le plus sûr pour ranger et partager vos doubles de clés avec votre entourage. Définissez votre propre combinaison, code à 4 chiffres)

Pour tous renseignements, contactez-nous

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

4, rue des Rouairies
BP 10 - 22980 PLELAN-LE-PETIT

Tél : 02.96.27.67.50

Fax : 02.96.27.09.99

cce.plelanlepetit@wanadoo.fr

Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles **doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.**

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC).**

Quand ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté dont le certificat de participation est à produire pour chaque présentation à un examen ou un concours d'Etat : permis de conduire, Baccalauréat... Si vous devez passer un examen avant d'avoir pu effectuer votre JDC, il vous faut demander une attestation provisoire au Centre du Service National à Brest.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.



Avantages

Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Vous êtes titulaire d'un Titre de Reconnaissance de la Nation, d'une Carte d'Ancien Combattant ou d'une Carte de Pupille de la Nation ou d'Orphelin de Guerre Ou vous êtes Veuf(ve) d'un ressortissant

Vous pouvez bénéficier d'avantages liés à cette qualité, au titre ou à la carte délivrée

Service départemental des Côtes d'Armor

4, rue Nicolas Copernic
22950 TREGUEUX

Tél. **02.96.68.01.44**

Fax 02.96.68.01.22

Mail : ass.sd22@onacvg.fr

Plus d'informations : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Passeports et cartes d'identité

Pour se déplacer en dehors de l'Union européenne, il est nécessaire d'avoir un passeport. Pour obtenir ce document, il faut se rendre dans une mairie équipée (DINAN ou JUGON-LES-LACS) avec les pièces justificatives nécessaires (se renseigner auprès de nos services).

En ce qui concerne les voyages dans les

pays qui ne nécessitent que la présentation de la carte nationale d'identité, certains ont officiellement reconnu la prolongation de cinq ans de la validité de ladite carte, même si la date indiquée au dos est échue, d'autres non. Afin d'éviter les éventuels désagréments à la douane, la mairie vous conseille de faire refaire votre carte d'identité si vous comptez voyager.



Inscription sur la liste électorale

La date limite d'inscription sur la liste électorale est fixée au 31 décembre 2016 pour pouvoir voter en 2017

La mairie sera ouverte au public le Samedi 31 décembre 2016 de 10 heures à 12 heures.

Cela concerne toutes les personnes nouvellement domiciliées sur la commune qui doivent venir en mairie remplir un imprimé d'inscription sur la liste électorale, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture, bail, ...).

Chèque-Sport 2016/2017 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque-sport pour inciter les jeunes de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre un Chèque-sport d'un montant de 15€, destiné aux sportifs et sportives âgé-e-s de 16 à 19 ans. Ainsi, chaque année, plus de 25 000 jeunes bénéficient du Chèque-Sport et réduisent de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année encore, à compter du 1^{er} juin, les jeunes né-e-s en 1998, 1999, 2000 et 2001 peuvent retirer leur Chèque-sport sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport et le faire valoir auprès des clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons affiliés à une fédération, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL) et service sportif proposé par une collectivité (cours de natation de la piscine municipale par exemple). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport

La Mission Locale



- **Vous avez entre 16 et 25 ans (inclus) et êtes sorti du système scolaire**
- **Vous avez un brevet des collèges, CAP, Bac, Bac Pro, DUT, licence, ou pas de diplôme...**
- **Vous vous posez des questions, vous avez besoin** concernant :

- votre avenir professionnel :

Quels métiers recrutent ?
Comment y accéder : besoin de me former ? où trouver des offres ? comment me préparer à un entretien d'embauche ?

- votre vie quotidienne :

comment passer son permis ? trouver un scooter ?...
où m'adresser pour trouver un logement ? me soigner ?
partir à l'étranger en mission ; pourquoi pas ?

LA MISSION LOCALE EST LÀ POUR Y RÉPONDRE :

- des conseils et un accompagnement en individuel par un conseiller
- des ateliers collectifs : « Mode d'emploi », « Auto et code », « budget », « réussite apprentissage »...
- Des rencontres avec des employeurs : simulations d'entretiens, job dating, visites d'entreprise, parrainages par des chefs d'entreprise,...
- Des stages en entreprises et négociations d'emploi avec suivi en emploi

Nous rencontrer :

A Dinan au 5, Rue Gambetta (à côté du Centre Social), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (sauf mardi matin),

Sur un point de permanence proche de chez vous,

Lors des passages de la caravane numérique sur votre commune,
au 02.96.85.32.67

sur www.missionlocale-paysdedinan.fr
sur www.facebook.com/MissionLocale-duPaysdeDinan et www.facebook.com/CaravaneNumeriqueDinan

La CPAM

A partir du 19 septembre 2016, la CPAM ainsi que les permanences du service social et de l'accueil retraite de la Carsat, aménagent dans

le nouveau bâtiment :

1 rue Victor Schoelcher à Dinan



Les horaires d'ouverture de la CPAM ne changent pas.

Les assurés sociaux seront reçus aux horaires habituels :

**Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h**

Nouveau !

La Garantie jeunes :

Intégrez un groupe de 10 à 15 jeunes animé par 2 conseillers, 4 jours par semaine à la Mission Locale pendant 1 mois et demi puis 1 fois par semaine pendant 10 mois :

- Multiplication d'expériences professionnelles (stages, CDD/CDI, apprentissage, missions intérimaires, ...)
- Dynamique de groupe, élargissement de son réseau, entraide
- Vie quotidienne : passer son permis, trouver un logement,...
- Allocation mensuelle (jusque 461€/mois) pendant un an et de pouvoir se projeter dans sa vie sociale et professionnelle

« Je suis entrée en Garantie Jeunes car ma situation de demandeur d'emploi durait depuis trop longtemps. Depuis, je suis devenue autonome financièrement grâce à l'allocation. J'ai pu prendre un logement au FJT car j'habitais dans une petite commune loin de tout. Je peux aussi mettre du carburant dans le scooter. La Garantie Jeunes m'a permis de faire le point sur moi-même mais aussi de faire des simulations d'entretien et d'améliorer ma recherche d'emploi. » (Victorine)



Un service de transport en commun sur réservation a été mis en place à la rentrée par le Département. La nouvelle ligne de car Dinan-Jugon-les-Lacs passe par notre commune. Vous pouvez venir

en mairie, les horaires et le plan du réseau départemental y sont à votre disposition. Précision importante : ces trajets sont à réserver deux heures à l'avance minimum.

Frelons asiatiques

Comme vous avez pu le lire dans le numéro précédent, le frelon asiatique est apparu en France il y a plus d'une décennie et ne cesse de gagner du terrain. De plus, il a tendance à se loger dans des lieux très divers ; sa préférence va toujours aux cimes des arbres mais on les trouve également dans les granges, remises, garages, souches, volets roulants... Méfiez-vous tout particulièrement des haies lors de la taille. Il est recommandé de remuer celles-ci avec une longue perche avant de commencer à couper afin d'avoir le temps de s'éloigner si besoin.

Si vous voyez un nid de frelons asiatiques sur votre propriété (ou sur la voie publique), il faut effectuer une déclaration en mairie. La destruction des nids est prise en charge par Dinan Communauté.



Nid de frelons asiatiques découvert en septembre

En mars-avril, les nids primaires sont de taille très réduite. C'est à partir de ceux-ci que les reines s'envolent pour bâtir de plus gros nids. Le printemps est donc la période idéale pour la destruction et ainsi limiter la multiplication de ces insectes.

Soyez vigilants !

Ma ruche : je la déclare !

La déclaration annuelle des ruchers : Une obligation réglementaire dès la 1^{ère} ruche, un geste citoyen et responsable.

La déclaration annuelle permet la localisation des ruches, localisation indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. Par cette déclaration, vous participez ainsi concrètement à la lutte contre les maladies (plan de maîtrise contre le varroa, programme pilote de lutte contre la loque américaine...) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles. L'actualité renforce la nécessité absolue de cette démarche : un parasite « aethina tumida » jusqu'alors inconnu en Europe. Ce petit coléoptère des ruches a été détecté en Italie du Sud. En cas de suspicion dans votre commune, il serait primordial de pouvoir visiter tous les ruchers du secteur.



Apiculteurs, amateurs comme professionnels, comment déclarer ses ruches ?

Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1^{er} novembre.

• **Par Internet** sur le site TeleRuchers <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> si vous avez déjà déclaré les années passées.

• **Auprès du GDS** par courrier si vous n'avez jamais fait de déclaration : Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*02 (disponible sur le site internet https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do) ou sur demande à l'antenne départementale de votre GDS.

Pour nous apiculteurs bretons la déclaration de novembre est devenue la bonne habitude. Continuons.



Info énergie

Pour vous guider dans vos travaux de construction ou de rénovation

Plusieurs organismes peuvent vous apporter des conseils gratuits et neutres :

Economies d'énergie :
EIE (Espace Info Energie)
5 rue Gambetta
22 100 Dinan
02.96.87.42.44
Infoenergie@pays-de-dinan.org

Juridiques et financiers :
ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le logement)
3B allée Marie le Vaillant
22 000 Saint-Brieuc
02.93.61.50.46

En Bretagne, des conseils neutres, objectifs et gratuits

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE DE 13H30 À 17H30



Appel gratuit depuis un poste fixe

www.bretagne-energie.fr

Architecture et paysage :
CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement)
29 avenue des promenades
22 000 Saint-Brieuc
02.96.61.51.97
Caue22@wanadoo.fr

Opération programmée d'amélioration de l'habitat



Des subventions pour la rénovation
Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement, savez-vous que des aides existent ?

Isolation défectueuse, fenêtres simple vitrage, chaudière vétuste, logement inadapté à la perte d'autonomie... Rénover son logement s'avère souvent coûteux. Dinan Communauté, soucieuse du cadre de vie de ses habitants a mis en place une Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) pour aider les propriétaires modestes à réaliser des travaux.

Pour qui ?

Pour quels travaux ?

Qui contacter ?

Les « propriétaires occupants »
il s'agit des propriétaires qui occupent leur logement

Les « propriétaires bailleurs »,
à savoir les personnes possédant un ou plusieurs biens immobiliers proposés à la location

Les syndicats de copropriétaires
pour des travaux sur les parties communes

Les projets de travaux d'amélioration
Ces travaux incluent:
- La rénovation thermique
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement
- La sécurité et la salubrité de l'habitat

Les projets de travaux lourds
Ce sont des travaux d'une grande ampleur et d'un cout élevé visant à résoudre une situation d'habitat très dégradé

Il est impératif de ne pas entreprendre les travaux avant le dépôt du dossier



L'opérateur mandaté par Dinan Communauté, est à votre disposition pour vous dire si vous êtes ou non éligible aux aides et pour vous accompagner dans le montage de votre dossier.
Tél : 02.99.28.46.50
@ : opah.dinan.communauté@citemetrie.fr

Permanences sans rendez-vous
à Dinan Communauté : 2ème jeudi du mois de 14h à 17h et 4ème jeudi du mois de 9h à 12h
à la mairie d'Evran : 3ème jeudi du mois de 9h à 12h

Les déchets

Je mets dans mon sac jaune :

Les emballages en papier, carton, acier, aluminium, briques alimentaires.

Les emballages en acier et aluminium : canette, boîte de conserve, aérosol, ...

Les emballages en papier et carton : boîte de céréales, de gâteau...

Les briques alimentaires : brique de lait, de soupe, ...

Tous les journaux et les revues débarrassés de leur film plastique



Les emballages en plastique : uniquement les bouteilles et flacons.

Je trie uniquement les bouteilles et flacons : bouteille d'eau, flacon de liquide vaisselle, gel-douche ou shampoing, bouteille d'huile...

Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles, c'est plus pratique et plus propre dans le bac

Je porte au conteneur à verre :

Les bouteilles, les pots et les bocaux.

Je trie toutes les bouteilles, tous les bocaux et pots en verre.

La vaisselle, la porcelaine, la faïence ne se recyclent pas.

ASTUCE n°1 / Inutile de laver les emballages,

il suffit de bien les vider.

ASTUCE n°2 / Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.



L'accès aux déchèteries

Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Dinan Communauté.

Pour ceux qui n'en n'ont pas encore, vous devez vous présenter au siège de Dinan Communauté muni d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (eau ou edf). Vous pouvez également faire votre demande par mail en envoyant le justificatif à :

ambassadeur.tri@dinancommunaute.fr

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont indiqués sur la dernière page du bulletin.

Le compostage individuel

Le compostage est une façon simple, économique et écologique de diminuer sa propre production de déchets verts.

Dinan Communauté propose à tous les habitants du territoire des composteurs dans le but de limiter la quantité de déchets incinérés ou mis en déchèterie en valorisant les déchets de jardin et de cuisine.

Plusieurs types de composteurs :

400 litres en plastique : 10 €

620 litres en plastique : 13 €

300 litres en bois : 18 €

600 litres en bois : 25 €

Chaque composteur est livré avec un « bio-seau » de 10 litres, pour le transport des déchets de cuisine, et un guide de compostage pour connaître tous les secrets d'un bon compost (composition, maturation et utilisation).

Pour réserver un composteur, il suffit de téléphoner au 02 96 87 20 10, ou d'envoyer un mail aux ambassadrices du tri :

ambassadeur.tri@dinancommunaute.fr

Ainsi, sous réserve de validation de commande, vous pourrez vous rendre au siège de Dinan Communauté le vendredi suivant pour retirer votre composteur (unique jour de distribution de composteur).

Le ramassage

Il est réalisé une à deux fois par semaine sur la commune : toutes les semaines pour les ordures ménagères et une semaine sur deux pour les sacs jaunes. Les rouleaux de sacs jaunes sont à votre disposition dans le hall de la mairie.

VILDE GUINGALAN : emplacement des conteneurs verre



- PARKING TERRAIN DES SPORTS
- PARKING DERRIERE LA MAIRIE
- LES HAICHES

*Jours fériés

Pour la collecte des sacs jaunes le mardi 1^{er} novembre (semaine paire), report jeudi 03 novembre (12h-19h).

Pour la collecte des sacs jaunes le vendredi 11 novembre (semaine impaire), report la semaine suivante (12h-19h).

Secteurs	Ordures ménagères	Sacs jaunes
Secteur A Allée des écoliers, rue et impasse de la Croix Nergan, Impasse de l'Orme, Impasse des Clossets, L'Eglise, La Croix Moy, Mairie, La Ville Rault, Le Préron, Le Tracin, Les Clos Brets, Les Molières, Les Noël's, Résidence des Camélias, des Hortensias, des Lilas, Route de Guyac, rues de la Vallée, du Jard, du Pont des Vignes, ruelle du Rougeret, la Venelle du Puits, Viel	Mercredi matin (5h-12h)	Mardi après-midi semaine paire* (12h-19h)
Secteur B Bouban d'Abas, Coavou, Jardins de Coavou, Impasse de la Landelle, Impasse de la Mairie, l'Epinay, la Grande Fontaine, rue de la Landelle, la Perrière, la Vieuville, le Bois Brunet, le Fros, rue des Clossets, les Haïches, les Hauts Champs, les Planches, rue des Portes, Route de Dinan, Résidence Les Magnolias, rues de l'école, de l'Orme, de la Borgnette, de la Commanderie, des Bois, des Templiers, du Porche, du Stade, Vaucouleurs	Mercredi matin (5h-12h)	Mardi après-midi semaine impaire (12h-19h)
Secteur C Boculé, Les Champs Gicquel	Mercredi matin (5h-12h)	Vendredi semaine impaire* (12h-19h)
Secteur D La Féralais	Lundi après-midi (12h-19h)	Vendredi semaine impaire* (12h-19h)



Vendredi 18 novembre 2016

9H30 - 18H00 CENTRE SOCIAL DE DINAN

5 BIS RUE GAMBETTA 22100 DINAN

Stage destiné aux habitants impliqués dans un jardin et compost partagé ou souhaitant créer ce type de projet dans leur quartier, établissement, entreprise + visites de jardins

Pour le casse croute du midi : repas partagé, chacun amène sa spécialité et Vert le Jardin paye le café et le thé !

GRATUIT SUR INSCRIPTION :

06 48 48 12 24 / 22@vertlejardin.fr

Actuellement le Plan Local d'Urbanisme de VILDE-GUINGALAN s'applique aux autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, etc.).

En 2015, les 26 communes de Dinan Communauté ont décidé de transférer la compétence à l'intercommunalité et de s'engager vers l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), à l'horizon 2019.

QU'EST-CE QUE LE PLUI ?

PLUi, ces 4 lettres désignent le Plan local d'Urbanisme Intercommunal, document d'urbanisme définissant le **projet global d'urbanisme et d'aménagement de Dinan Communauté**. Il remplacera les différents documents d'urbanisme des communes et fixera les **règles générales d'utilisation du sol harmonisées** à l'échelle intercommunale.

Aujourd'hui, les enjeux d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité et de mixité sociale exigent que ces questions ne soient plus considérées uniquement à l'échelle communale. L'intercommunalité devient l'entité la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements et exprimer au mieux la solidarité entre les communes. Le Programme Local de l'Habitat (PLH), et le Plan de Déplacement Urbain (PDU) qui déterminent les politiques en termes d'habitat et de mobilité seront également intégrés au PLUi.

L'élaboration du PLUi est un travail sur la durée (3-4 ans) mené par les élus du territoire, organisés en comité de pilotage, celui-ci est composé de deux représentants par commune.

Monsieur Jean-Yves JUHEL, Maire de la commune, et Monsieur PIGEON, adjoint, ont été désignés pour représenter VILDE-GUINGALAN au Comité de Pilotage, mais c'est l'ensemble du Conseil Municipal qui pourra donner son avis avant les délibérations du Conseil Communautaire.

QUELLES AMBITIONS POUR LE PLUI ?

- ✂ **Traduire de manière concrète le Projet de territoire** élaboré en 2015 et les différentes stratégies (touristique, foncière, transport et déplacement...) existantes ou en cours d'élaboration
- ✂ **Rendre compatible l'ensemble des documents d'urbanisme locaux avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** du Pays de Dinan et la législation récente
- ✂ **Permettre l'harmonisation des règlements d'urbanisme communaux** afin de garantir une meilleure lisibilité et un traitement équitable des citoyens quant à l'instruction des autorisations d'urbanisme
- ✂ **Planifier au-delà des frontières communales et maîtriser les secteurs d'urbanisation frontaliers**
- ✂ **Assurer la sauvegarde du patrimoine bâti remarquable**, la préservation des milieux naturels et des continuités écologiques
- ✂ **Poursuivre et alimenter la réflexion en cours en matière de mobilités** (réseau de transport collectif intercommunal, stationnement, déplacements doux...)
- ✂ **Mutualiser l'ingénierie et les moyens financiers** des communes autour d'un document unique

UNE NOUVELLE POLITIQUE INTERCOMMUNALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Le futur PLUi intégrera un volet spécifique dédié à la politique de l'habitat. De la même manière que le Programme Local de l'Habitat (PLH) actuel, il définira des objectifs de production de logements par commune, répartira la production de logement social et **définira des aides spécifiques pour l'amélioration de l'habitat.**

Retrouvez l'ensemble des dispositifs actuels pour améliorer son logement sur le site internet : dinancommunaute.fr, rubrique « améliorer son logement ».

ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'année 2016 est consacrée au diagnostic du territoire. Il s'agit d'établir un état des lieux du territoire pour en déduire des atouts et contraintes et aussi, déterminer les enjeux du territoire. Ces derniers seront la base de travail des élus pour la définition du projet d'aménagement et de développement durable.

LES GRANDES ETAPES DU PLUI



LA POPULATION AU CŒUR DU PROJET

La concertation de la population dans l'élaboration du PLUi est au cœur du projet et indispensable afin que le PLUi, en tant que projet de territoire soit élaboré et accepté par l'ensemble des acteurs de celui-ci.

Les habitants pourront prendre connaissance du projet et donner leur avis par le biais de plusieurs évènements qui seront organisés (réunions publiques, ciné-débat, exposition itinérante, etc.). **L'objectif est de construire un document d'urbanisme cohérent et partagé par tous.**

En attendant le PLUi, le PLU continue de s'appliquer aux demandes d'autorisations d'urbanisme. Le PLUi n'affecte en rien la compétence du Maire pour délivrer les autorisations d'urbanisme. **La Mairie reste le lieu unique de dépôt des demandes et Monsieur le Maire demeure l'autorité compétente, et seul décisionnaire, pour la signature ou le refus des autorisations (permis de construire, déclaration préalable, etc.).**

POUR ALLER PLUS LOIN : dinancommunaute.fr

Etat-Civil

Naissances

- Le 24/05/2016 COLLET MAURICIA Léa
10 B route de Guyac
- Le 20/06/2016 BROUSSAUDIER Naomi
5 impasse de l'Orme
- Le 13/07/2016 CRENO Mila Vaucouleurs
- Le 13/08/2016 BRUÉZIÈRE Enzo 9 C rue des Clossets
- Le 03/09/2016 TOUCHOT Luna 5 la Ville Rault
- Le 17/09/2016 HELLO Louise
11 résidence les Magnolias

Mariages

- Le 09/04/2016 LAMÉ Françoise et HAGUET Jérôme
3 rue de la Borgnette
- Le 14/05/2016 GENTIL Katell et HIANCE Cédric
1 ter résidence les Lilas
- Le 30/07/2016 FAVREL Christelle et GENTY Daniel
le Tracin

Décès

- Le 30/03/2016 VILLALON Roger
1 rue de la Commanderie
- Le 27/04/2016 GUÉRIN Jean-Baptiste
7 rue de la Croix Nergan
- Le 09/05/2016 BRIAND Yvonne née CROCHET
39 rue des Templiers
- Le 30/06/2016 BERNARD Hervé
7 résidence les Lilas
- Le 20/08/2016 GAUTHIER Micheline née RAVEL
13 rue de la Landelle
- Le 31/08/2016 LEFORT René
8 rue des Portes
- Le 10/09/2016 LECHEVESTRIER Didier
57 Coavou
- Le 22/09/2016 GUÉRIN Claudine née LORGERÉ
2 rue de la Borgnette
- Le 05/10/2016 DELAMOTTE Joséphine née DESRIAC
42 Boculé
- Le 16/10/2016 GILARD Renée née BERNARD
La Croix Moy

Urbanisme

Demandes de déclarations préalables

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
15/03/2016	SCIVS20	2 rue de l'Ecole	Pose d'une fenêtre de toit
24/03/2016	FOSSARD Denis	16 les Molières	Création d'un sas d'entrée
31/03/2016	BENOIST Marguerite	Vaucouleurs	Changement portail et portillon
15/04/2016	ROBERT Gérard	La Perrière	Division en vue de construire
20/04/2016	AUFFRAY Valérie	58 Coavou	Division en vue de construire
27/04/2016	SATEC Environnement	3 rue des Moulins	Création d'une porte sectionnelle
28/04/2016	SCI Clos Guillaume	Rue du Jard	Division en vue de construire
09/05/2016	AVENIR'ECO	14 rue de la Croix Nergan	Pose de panneaux photovoltaïques
29/05/2016	LOYENS Catherine	17 Boculé	Pose d'une fenêtre de toit
08/07/2016	SCP Allain géomètre	Impasse de la Mairie	Division en vue de construire
29/07/2016	RICHTER Reinhold	Les Noëls	Isolation par l'extérieur
03/08/2016	BERNARD Laurence	7 résidence les Lilas	Changement d'une porte en fenêtre
03/08/2016	LEVAVASSEUR Fabrice	20 rue de l'Ecole	Pose d'un portail et d'une clôture
08/08/2016	LEMARCHAND Rocky	Viel	Pose de fenêtres, d'une porte et rejointoiement de la façade
16/08/2016	LEPAGE Cyril	18 route de Guyac	Construction d'un abri de jardin
20/09/2016	Société Civile NG	Vaucouleurs	Pose d'une clôture

Demandes de permis de construire

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
15/04/2016	GOURGAND Jean-Pierre	12 Boculé	Construction d'un garage
11/05/2016	BRUNET Julien	22 bis rue des Templiers	Construction garage, muret et portail
06/07/2016	ROBERT Pascal	Les Haïches	Construction maison individuelle
25/07/2016	BOUTEILLE Richard et DOURFER Vanessa	Rue du Jard	Construction maison individuelle
01/08/2016	NOGUES Maria	Rue du Jard	Construction maison individuelle
01/08/2016	HOURY Jean-Sébastien	La Ville Rault	Construction d'un garage
08/08/2016	SALISBURY Irène	54 Coavou	Construction maison individuelle

Travaux Eglise

Les travaux de réhabilitation de l'église avancent tout en respectant le planning.

- l'entreprise chargée du gros-œuvre, après avoir mis en place l'échafaudage et le plateau plancher, a fini le sablage, les joints des pierres et le dégrossis de l'enduit de soubassement. Il reste la finition de l'enduit et les joints des dalles du sol

- le menuisier, après avoir retiré les statues, le mobilier et protégé les vitraux et le sol, a enlevé le lambris pour laisser apparaître une magnifique charpente. Aujourd'hui le nouveau lambris gris clair est mis en place et des couvre-joints doivent être posés pour casser les lignes. Les escaliers et la tribune seront remis en état.

Bien sûr ce type de chantier réserve toujours des surprises. Quelques travaux supplémentaires ont été nécessaires comme le redressement de la charpente, le changement des poutres de la tribune, du sol (non dallé) sous les confessionnaux, la remise en état des meubles (sablage) et le nettoyage des statues et du chemin de croix.

A ce jour le peintre et l'électricien ne sont pas encore intervenus. La dépose de l'échafaudage est prévue pour la fin du mois d'octobre.



Voirie

Aménagement RD776

Les travaux auraient dû commencer début septembre mais le Conseil Départemental souhaite effectuer un pontage de fissure centrale avant d'engager ces travaux.

Lotissements

Lotissement de la Petite Croix

La viabilisation est en voie d'achèvement. Les prix au m² sont dégressifs suivant la surface du terrain (fourchette entre 71,26 et 95,86 euros hors frais notariés).

Aménagement aux abords du lavoir

Le lavoir est maintenant sécurisé, un pupitre et des potelets ont été installés.



Lotissement du Park des Clossets

Situé en bordure de la Départementale 776 à proximité des écoles, ce lotissement comprend 7 lots. Le permis d'aménager a été délivré. Les terrains seraient disponibles pour la construction dans le courant de l'été 2017.

Les plans de ces deux lotissements ainsi que les coordonnées des lotisseurs sont consultables en mairie.

Carrefour de la Borgnette

La municipalité aidée par le Conseil Départemental se penche sur la sécurité du carrefour ainsi que sur un aménagement piétonnier de la Borgnette à la Landelle.

Des pas japonais ont été positionnés pour permettre le passage des enfants dans le virage situé entre la rue de la Borgnette, la rue du Pont des Vignes et la rue de la Croix Nergan.



Aménagement du giratoire - Entrée Est

Les travaux sont totalement terminés : les îlots et la bande de roulement ont été achevés.



Dans le cadre de l'aménagement du giratoire à l'entrée de la commune, 14 pommiers ont été plantés. Une variété locale de pommes à couteaux « Baguet gras Dou dera » a été greffée. Des pieds de groseilliers et cassis sont plantés au pied des pommiers pour faciliter la tonte et protéger les arbres. Pilotée par le Pôle fruitier de Bretagne, cette action est menée conjointement avec le Conseil Départemental. La municipalité de VILDE-GUINGALAN est également associée au projet ainsi que l'association les Mordus de la pomme de QUEVERT pour l'aspect technique.

Station d'épuration (située aux Molières)

Dans le but de remplacer le système de lagunage qui s'avérait insuffisant, une station plus performante est en cours de construction depuis le premier semestre 2016 pour une durée d'environ 14 mois.

Le coût global des travaux : 890 000 € H.T. financés à

60 % par l'Agence de l'Eau
20% la Région Bretagne
20% par la Communauté de Communes, qui est maître d'ouvrage

Aménagement du square près du calvaire

Plusieurs devis complémentaires ont été demandés. Une esquisse a été arrêtée en commission communale.

Marquage horizontal

Un rafraîchissement du marquage au sol a été effectué récemment sur la commune.

Acquisition de terrains

Le terrain appartenant aux conjoints BRIAND DENOT (situé à côté du cabinet médical) a été acheté par la commune via l'Établissement Public Foncier de Bretagne. Il sera divisé et revendu en deux parcelles pour construire.

Une négociation est en cours en vue d'une acquisition de terrains pour la création d'une zone de loisirs sur la commune.



Actualités et Manifestations

Les Vildéens aux joutes nautiques

Tous les ans, une équipe est formée pour représenter la commune aux joutes nautiques avec Muriel CRENO comme chef d'équipe. Cette manifestation a eu lieu le 17 juillet 2016 au port de Dinan.

Les costumes très colorés « Les sardines » ont été réalisés par les enfants de l'accueil périscolaire pour la deuxième année consécutive.



Feu d'artifice

Le samedi 16 juillet dernier, le feu d'artifice communal fut une réussite. Il a été tiré par la société LE POULARD de LANVOLLON et nous avons bénéficié d'un temps clément.

Formation pour le personnel communal « utilisation des extincteurs »



Les agents communaux avaient suivi une formation prévention et secours civiques (PSCI) au mois de février 2015. Cette année, c'est la société CHUBB France qui leur a proposé une formation pour savoir comment utiliser un extincteur.

Repas de fin d'année scolaire

Afin de fêter la fin de l'année scolaire, la commission cohésion sociale, solidarité et citoyenneté, en collaboration avec le personnel de restauration, avaient organisé un repas de fin d'année le dernier jour de l'école.

Ce repas a pu ainsi rassembler tous les acteurs de l'école : les enfants, les professeurs des écoles, les bénévoles de l'aide aux devoirs, les parents d'élèves, les employés communaux, les élus et le club de l'amitié.

Ainsi réunissant plusieurs générations, le repas s'est passé dans une ambiance très conviviale, avec de belles rencontres intergénérationnelles.

Marché de Noël



L'année passée le marché de Noël avait permis de faire briller les yeux des Vildéens.

Cette année, le marché de Noël sera de retour le samedi 26 novembre 2016 de 15 heures à 21 heures sur le parking de l'école.

Le Père Noël sera bien sûr avec nous et pourra se faire photographier avec nos chérubins. Tout autour de lui des exposants seront présents et feront encore une fois vibrer nos papilles.

Si vous voulez faire partie des exposants, un dossier est à retirer à la mairie. Clôture des inscriptions le 04 novembre 2016.

Comme tous les ans les bénéfices seront reversés à une association caritative, et cette année le Père Noël a choisi l'association « Autour d'Emeric et d'Anthony ».

Départ en retraite de Denise GILET

Denise a effectué son dernier jour de travail à la cantine le 05 juillet dernier. Arrivée au service de la commune en 1997, la municipalité a tenu à la mettre à l'honneur en présence de sa famille, du personnel communal et des élus. Nous lui souhaitons une joyeuse retraite.



Livret « VILDE-GUINGALAN au fil du temps »



Notre passionnée d'histoire habite la commune depuis quinze ans. Depuis de nombreuses années, Christine CAVAN recherche, fouille dans les archives de la commune, les bibliothèques et rend visite aux Vildéens à la recherche du passé de la commune (ils sont une vingtaine de 50 à 95 ans à avoir fait parler leur mémoire).

De ce travail fastidieux, est né un fascicule de 52 pages intitulé « VILDE-GUINGALAN au fil du temps ». L'histoire commence à la période de la voie romaine, des templiers jusqu'à nos jours. Ce livret peut être téléchargé sur le site internet de la commune :

www.vilde-guingalan.fr/11/histoire-patrimoine

50 ans : noces d'or d'André et Maria JUVAUX

10 septembre 1966 / 10 septembre 2016



Entourés de leurs enfants, petits-enfants et amis, André et Maria sont repassés devant Monsieur le Maire le 10 septembre 2016 pour fêter leurs 50 ans de mariage. Vildéen de naissance pour André, ils ont toujours résidé à VILDE-GUINGALAN et se sont investis dans la vie communale (conseiller municipal pour André et bénévoles dans les associations pour tous les deux)

La fête de la musique



La commune, et plus particulièrement la commission cohésion sociale, solidarité et citoyenneté a organisé la première édition de la fête de la musique à Vildé-Guingalan le vendredi 24 juin dernier.

En première partie de soirée, Monsieur DESCHAMPS a joué des airs d'antan à l'accordéon, il a été suivi par l'école de guitare de Romuald où plusieurs jeunes Vildéens ont pu montrer leurs talents de guitaristes et de chanteurs.

La soirée a continué avec Magaly ROBERT qui a enflammé la cour de l'école avec de la variété française et internationale des années 80.

La première édition de la fête de la musique ayant été un succès, rendez-vous l'année prochaine !

La semaine anti-gaspillage

Les jeudi 26 et vendredi 27 mai 2016, la commission cohésion sociale, solidarité et citoyenneté a organisé une semaine anti-gaspillage alimentaire au sein de la cantine scolaire. Cette initiative fait suite au projet pédagogique des enseignantes de l'école concernant le gaspillage alimentaire.

A la fin de chaque repas, tous les aliments comestibles ont été pesés ainsi que les aliments non compressibles (noyaux de fruits etc....).

Les résultats sont très satisfaisants et ont été transmis à Dinan Communauté qui nous propose de réitérer cette expérience.

VILDE-GUINGALAN est la première commune à avoir pris cette initiative.

La semaine anti-gaspillage aura lieu du 10 au 14 octobre 2016, avec comme projet de faire une exposition pour communiquer les résultats à la population vildéenne.

Argent de poche

Cet été sept jeunes Vildéens ont pu bénéficier de l'opération « argent de poche ». Ce dispositif, lancé au mois de juin par la municipalité, a permis aux jeunes de gagner un peu d'argent en réalisant des travaux sur la commune. Ainsi du nettoyage, du désherbage, de la peinture ont été effectués.

Ce dispositif est reconduit pour les vacances de la Toussaint et s'adresse aux jeunes Vildéens de 16 à 18 ans.

Si vous voulez postuler, un dossier de candidature est à retirer à la mairie.

VŒUX DU MAIRE

DIMANCHE 08 JANVIER 2017

à 10 HEURES 45, Maison du Temps Libre

Inscription scolaire

Pour inscrire votre enfant à l'école de VILDE-GUINGALAN, il faut se rendre à la mairie muni des documents suivants :

- votre livret de famille,
- votre carte nationale d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance de

l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et la filiation,

- un justificatif récent de domicile,
- un document attestant que l'enfant a eu les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication,

- un certificat de radiation pour les élèves scolarisés avant dans une autre commune.

Pour les petits entrant à l'école maternelle, il est possible de les accueillir en février 2017, après les vacances scolaires.

La kermesse avant les grandes vacances !

Pour clôturer l'année en beauté, les enfants de l'école ont proposé, à un public conquis d'avance, un spectacle haut en couleur orchestré par Sandrine HERNIO, agent communal, et l'équipe enseignante lors de la kermesse du 28 juin 2016.

Au cours de l'après-midi, petits et grands ont pu tester leur habileté auprès des différents stands de jeux (pêche à la ligne, tir au but, chamboul'tout...) et se restaurer avec de bonnes pâtisseries faites maison, le tout organisé par l'Amicale Laique.



Les vacances sont finies, c'est la rentrée

Il est temps de ressortir cartables, cahiers et crayons. Les parents accompagnés de leurs enfants étaient nombreux en cette belle matinée de 1er septembre dans la cour de l'école « 1.2.3 soleil ». Les élèves de grande section intégrant cette année le CP étaient un peu intimidés. Mais le pas a été moins grand à franchir grâce à une journée de découverte de la classe et de la cour élémentaire en juin dernier. Madame MENARD, la Directrice, a présenté son équipe quelque peu modifiée ; en effet Madame TOUTAIN a intégré la classe de CE2/CE1 alors que Madame GARNIER, nouvelle arrivante, a pris en charge les enfants de moyenne section et de grande section. Cette année le plan de mise en sûreté a été renforcé, les portes de l'école sont fermées à clé pour la sécurité des enfants. Des plots ont été installés Allée des Écoliers pour y interdire toute circulation motorisée. L'école accueille en ce début d'année scolaire 139 élèves répartis en six classes.

Répartition des classes

CMI/CM2	Mme DUFOUR	24 élèves.
CMI/CE2	Mme MENARD	23 élèves.
CE1/CE2	Mme TOUTAIN	19 élèves.
CP	Mme LECLUSE	21 élèves.
MS/GS	Mme GARNIER	25 élèves.
TPS/PS/MS	Mme BREMONT	27 élèves



A l'occasion de la rentrée scolaire, l'Amicale Laique a offert un pot aux parents.

Un pot de l'amitié pour la prérentrée

Le mercredi 31 août dernier, l'équipe enseignante, la Présidente de l'Amicale Laique, le personnel communal et les élus se sont retrouvés sous le préau de l'école autour du verre de l'Amitié. Ce fut l'occasion d'échanger sur les nouveautés de l'année scolaire à venir. Deux nouveaux visages : Madame Nathalie GARNIER qui s'occupe des enfants de moyenne section et de grande section, et Monsieur Antoine VIAL, recruté dans le cadre d'un contrat d'avenir. Il assure le service du repas des maternelles, les

TAP de la maternelle et du primaire et l'accueil périscolaire du soir. Madame Annie HESRY a remplacé Madame Denise GILET au service de restauration suite à son départ en retraite.

Quelques travaux durant l'été : un système d'affichage ingénieux en petite section, des rideaux occultants en grande section, un nouveau tapis en salle de motricité et le remplacement de la bâche sous les carrés potagers de la maternelle.

Quelques nouvelles du PÉRISCOLAIRE

Les TAP



Sur les traces d'un jeune templier à Vildé-Guingalan

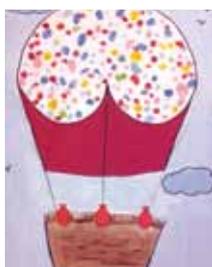
Tout début septembre, afin d'imprégner les enfants du monde médiéval qui les entoure, nous les avons emmenés en balade (mi-balade, mi-chasse au trésor) dans le bourg de notre commune.

Christine était notre guide, elle nous a expliqué ce qu'était un templier au moyen-âge et nous a montré des traces de cette époque. Cette balade était ludique pour les enfants car Christine, se servant d'un

vieux carnet trouvé qui relate l'aventure d'un jeune écuyer (novice de l'ordre des templiers), nous a fait rechercher des objets égarés par le maître de ce dernier. Nous avons donc fait un retour dans le passé et les enfants se sont pris au jeu. Nous avons notamment pu découvrir une croix taillée sur une pierre de l'église et des restes de remparts autour de la commanderie.

Début septembre, nous avons embarqué à bord d'une montgolfière magique....

Le voyage dura des jours (et oui pour arriver jusqu'à l'époque des chevaliers ça ne se fait pas en un claquement de doigts). Le dépaysement fût total : un chevalier nous attendait à la porte du château-fort. Comme vous l'aurez sûrement compris du côté périscolaire on vit au temps du Moyen-Age.



Au programme des Temps d'Activités Périscolaires : création de blasons avec Christine, jeux (pour certains médiévaux) avec Antoine (notre nouvelle recrue) et maquettes de château-fort avec Sandrine. Ces activités nous occuperont fort aisément jusqu'à Noël.



L'accueil périscolaire du matin et du soir

L'accueil du matin et du soir s'est également mis à l'heure médiévale, vous pouvez d'ailleurs admirer nos vitrines en passant le long du bâtiment.



Pour les enfants qui ne sont pas intéressés par les chevaliers et compagnie, ils sont les bienvenus dans le « Smiley World » (et oui nous parlons anglais) : ces drôles de petits personnages plaisent beaucoup aux enfants, à travers eux ils peuvent s'exprimer tantôt joyeux, tantôt grincheux...



Octobre approche et nous commençons à penser « Halloween » : des citrouilles, sorcières, fantômes et autres créatures obscures commencent à envahir l'accueil... cette invasion amuse beaucoup nos jeunes damoiselles et damoiseaux.

Dernier petit message : nous continuons la collecte pour Léo, alors ne jetez plus ni vos gourdes de pom-potes, ni vos capsules Tassimo, ni vos crayons billes ou feutres usagés mais rappez-les-nous ! Cette collecte permettra d'aider la famille à financer les soins dont cet enfant a besoin. Merci pour lui.

Le comité des fêtes

Beaucoup de bénévoles ont répondu présents à l'invitation de l'assemblée du Comité des Fêtes ce qui a redonné espoir aux membres du bureau.

Plusieurs idées ont été proposées et 2 manifestations ont été retenues :

- une soirée théâtre en mars avec la troupe de BRUSVILY,
- une course cycliste F.S.G.T. pour renouer avec le passé, la date reste à déterminer.

Le Comité des Fêtes participera également à l'organisation du marché de Noël qui se déroulera le 26 novembre prochain.

Le bureau a été renouvelé dans son intégralité :

Président	Alain REHEL
Vice-Président	Pierre DAULY
Secrétaire	Monique LEMOINE
Secrétaire Adjointe	Thérèse LEFORT
Trésorière	Monique COMMEUREUC
Trésorier Adjoint	Patrick LEBRETON



Amicale laïque

L'année scolaire 2016-2017 à peine entamée et l'Amicale Laïque proposait déjà une belle animation sur la commune avec le traditionnel vide-grenier de septembre. Le soleil était au rendez-vous pour une journée très réussie.

Nous tenons à remercier vivement les bénévoles qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de cette manifestation !

L'Amicale Laïque est une association qui gravite autour et pour l'école ! Toutes les actions menées servent à financer les projets scolaires proposés par les enseignants : sorties culturelles (théâtre, cinéma...), environnementales (Maison de la Pêche, Maison de la Rance...) et sportives (rencontres sportives, classe voile...).

Tout au long de l'année scolaire, nous proposons des ventes diverses : pizzas, brioches, sapins de Noël, chocolats de Noël...

Nous organisons également 3 grosses manifestations : le vide-grenier, le poulet portugais et la kermesse de fin d'année. Comme toute association, nous fonctionnons avec la présence indispensable de bénévoles.

**Les portes de l'Amicale Laïque vous sont toujours ouvertes
et la bonne humeur est toujours au rendez-vous
lors des réunions !
Alors, n'hésitez plus et venez nous rejoindre !!!!**

Cyclo club vildéen

La saison pour les cyclos de VILDE GUINGALAN va se ralentir, les circuits vont progressivement se réduire en distance pour la période hivernale.

A partir du 02 octobre le départ se fera le dimanche matin à 9 heures. Certains cyclos sportifs vont commencer les compétitions de cyclo-cross organisées par la FSGT.

Comme depuis quelques années une sortie par le CAP FREHEL a été organisée début juin suivie d'un pique-nique sur l'espace détente de VILDE-GUINGALAN.

L'assemblée générale du club se tiendra le vendredi 04 novembre 2016, les cy-



clistes désirant rejoindre le club devront se munir d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclo-

tourisme ou aux épreuves de cyclo sport selon le cas.

Club de l'amitié

Suite aux activités du 1er semestre qui ont été largement suivies, le club a présenté à ses adhérents les activités du dernier trimestre ; Le calendrier a été distribué à tous les adhérents.

Outre les séances de club traditionnelles, les dates ont été fixées pour fêter les anniversaires. A cela s'ajoute :

- le **04 octobre**, une journée de rigolade **Chez Marie Guertzaille « A la Ferme »**. (complet)
- le **15 novembre, après-midi bowling** dans les mêmes conditions que les sorties précédentes.
- le **20 novembre**, le club organise un spectacle de **Chants de Marins avec les CAP'HORNIERS de la Rance** à la Maison du Temps Libre le **Dimanche 20 Novembre à 14h30**.
- le **08 décembre**, au Palais du Grand Large à St Malo, spectacle ayant pour thème « **La Magie du folklore slave avec l'ensemble russe troïka.** »
- le **17 décembre, repas de Noël au « Bistrot de Campagne »**.

A noter que l'**Assemblée générale** du Club aura lieu le **vendredi 13 Janvier 2017** à 14h, à la Maison du Temps Libre, suivie de **la galette des Rois**.



- Le 23 avril 2017, au liberté à Rennes à 15 h, **Les Bodin's Grandeur Nature.**

Rappel : Les inscriptions au club pour 2016 sont toujours possibles. Nous espérons voir de nouveaux adhérents.

Nouvelle activité au club

Depuis quelques mois, le club organise tous les 4e vendredis du mois, une marche vers 14 heures 30. Le kilométrage varie en fonction des participants et cela permet de découvrir ou de redécouvrir la commune. Alors venez nombreux.

L'art floral

Les séances ont lieu tous les derniers mardis du mois et sont animées par Claudine MIRIEL. Au regard du nombre élevé de participantes, deux séances ont été mises en place à 14h ou à 15h15 ; pour ces ateliers, nous disposons de la petite salle de la Maison du Temps Libre.



Arts et culture



L'association dispose de trois sections très dynamiques.

Le scrabble : rendez-vous le jeudi de 14 heures 30 à 17 heures 30 à la Maison des Associations

La gym (renforcement musculaire abdos-fessiers) : rendez-vous le mardi de 20 heures à 21 heures à la Maison du Temps Libre avec Joris AUTRET.

La danse bretonne a repris dans la joie et la bonne humeur : rendez-vous le jeudi de 17 heures 30 à 19 heures à la Maison du Temps Libre animée par trois musiciens. Une vingtaine de danseurs y participent agréablement. Possibilité de s'inscrire sur place.

Contact

Madame Mireille LATTE, Présidente de l'association,
Tél. **02 96 27 69 38**

Les randonneurs

Comme chaque saison, une sortie mensuelle dans chaque commune est proposée avec un départ à 14 heures 30 (précises) et un retour vers 17 heures 30. Un goûter est offert par la municipalité.

Les dates à retenir :

- 02 octobre** 2016 à SAINT-MICHEL-DE-PLELAN
- 06 novembre** 2016 à SAINT-MAUDEZ
- 04 décembre** 2016 à LA LANDEC + collecte pour le Téléthon
- 08 janvier** 2017 à PLELAN-LE-PETIT
- 05 février** 2017 à PLOREC-SUR-ARGUENON
- 05 mars** 2017 à VILDE-GUINGALAN
- 02 avril** 2017 à SAINT-MELOIR-DES-BOIS
- 07 mai** 2017 à TREBEDAN
- 04 juin** 2017 à LANGUEDIAS



Pour prendre date :

- **Soirée comique le vendredi 20 janvier 2017** avec Jean Piépié à PLELAN-LE-PETIT.
- Une **sortie annuelle** fin juin ou début juillet (lieu à déterminer).



Les chasseurs de Vildé-Guingalan se sont réunis le vendredi 16 septembre 2016 pour l'assemblée générale où le Président, Monsieur Thierry LAME, et la Trésorière, Madame Magali DELAMOTTE, ont fait le point respectivement sur la réglementation et l'état des finances de l'association. La société « va de l'avant et tourne bien » conclut le Président.

La société de chasse

Nous remercions également tous les agriculteurs qui mettent leurs terres à disposition des chasseurs. Les chasseurs de Vildé-Guingalan ont organisé le samedi 16 juillet 2016 un repas jambon à l'os avec bal. Le spectacle du feu d'artifice a été proposé par la commune.

C'est au cours du repas que le tirage de la tombola a eu lieu et a comblé de nombreux participants par d'importants lots. Nous ne manquons pas de remercier tous les partenaires publicitaires ainsi que tous les commerçants, artisans et particuliers qui nous ont gracieusement offert de remarquables lots.

Cette soirée a remporté un vif succès avec 420 repas vendus : repas à emporter et repas sous le chapiteau, tout confondu. Les chasseurs Vildéens remercient toutes les personnes qui ont pris part à cette manifestation ainsi que tous les bénévoles qui ont permis de réaliser cette soirée. Les chasseurs ont organisé le samedi 15 octobre 2016 la vente de plats à emporter : dégustation chevreuil.

N'hésitez pas à contacter la société de chasse pour toutes questions ou problèmes rencontrés.

Thierry LAME, Président
Tél. 06 83 86 54 12
Magali DELAMOTTE, Trésorière
Tél. 02 96 82 11 63



Football club pays Plélan Vildé FCPPV

Depuis le mois d'août les joueurs seniors ont repris le chemin de l'entraînement sous la houlette de Philippe GELARD et Alain HALLOUET, le mercredi à Plélan et le vendredi à Vildé. Les matches se jouent en alternance équitable sur les deux communes.

Nous avons maintenu nos 4 équipes seniors, les quelques départs ont été compensés par un recrutement extérieur et l'apport de jeunes issus de l'école de foot. Les objectifs sont de bien figurer en haut du classement pour chaque équipe tout en gardant la bonne humeur et le plaisir de se retrouver tout en ayant des ambitions sportives...

Nous avons également une équipe de foot loisirs qui joue le vendredi soir à Plélan.

La principale nouveauté de cette saison est la création d'un emploi salarié pour encadrer nos jeunes de l'école de foot. Joris AUTRET, éducateur en provenance de l'AS Trélivan, a pris ses fonctions à partir du 1er Septembre afin de faire progresser nos jeunes qui représentent l'avenir

du club. Joris est également suppléé par de nombreux bénévoles qui restent indispensables à la vie du club mais qui se font trop rares...

Les dates importantes de la saison 2016/2017 :

- Un tournoi sur Herbe pour l'école de foot en lien avec l'association «Autour d'Émeric & d'Anthony» a eu lieu le 17 septembre à Plélan.
- Couscous organisé par le club le 03 décembre 2016 à la salle des fêtes de Vildé.
- Un tournoi Futsal pour toutes les catégories sera organisé pendant les vacances de Février à Plélan.

Contact des co-présidents

Aurélien GOULEY 06.50.33.34.05.

Jérôme MENARD 06.29.95.57.17.



Association "autour d'éméric et d'anthony"



Les 7èmes Foulées d'Émeric et Anthony ont eu lieu le 09 septembre dernier à VILDE-GUINGALAN et ont connu quasiment le même succès qu'en 2015 : 299 coureurs au départ, 110 marcheurs, un public nombreux sur tout le parcours et une météo très favorable qui a permis de profiter des stands extérieurs jusque tard dans la nuit !

Merci à tous les participants, aux bénévoles, à nos partenaires : donateurs, associations vildéennes, pour nous avoir aidés dans la réussite de cette manifestation.

... Une belle opération financière qui permettra de redonner le sourire aux enfants hospitalisés dans les services de l'Hôpital Sud à RENNES et à l'Association Petits Princes à PARIS de réaliser de nouveaux rêves pour les enfants gravement malades !

Un grand bravo à tous les Vildéens qui ont participé à cette fête : ceux qui ont été bénévoles, ceux qui sont venus encourager les sportifs, ceux qui ont rejoint le groupe des marcheurs,

et ceux qui sont venus tester leur endurance en participant à cette course, certains pour la première fois et uniquement pour nos Foulées !

L'association Autour d'Émeric et Anthony a à cœur de proposer un défi sportif dans une ambiance conviviale pour animer la commune et réunir les gens autour d'un esprit de générosité au profit des enfants malades.

**Rendez-vous
le 08 septembre 2017 !**

**COURIR POUR
LEUR SOURIRE!**



REDONNER LE SOURIRE AUX ENFANTS HOSPITALISÉS...
asso-éméric-et-anthony . over-blog.com



Les 3 coups de Vilde

C'est le samedi 1^{er} octobre que la troupe de théâtre « **Les 3 coups de Vildé** » est montée sur la scène de la Maison du Temps Libre.

Ils ont joué plusieurs sketches humoristiques de la vie quotidienne avec comme fil conducteur la « communication compliquée ». Une partie des bénéfices sera reversée à l'association « **Autour d'Emeric et d'Anthony** ».

La troupe de théâtre tient à remercier tous les bénévoles qui ont participé à cette soirée sans qui cette représentation n'aurait pu aboutir. Un remerciement particulier à Monsieur REHEL et Monsieur URO pour leur aide précieuse.

La troupe reprend le chemin des répétitions et espère recruter des acteurs (hommes, femmes, enfants) afin de pouvoir remonter sur scène.

Si vous voulez faire partie de la troupe, vous pouvez contacter Virginie CABUY au 06 61 78 18 30.

Les donateurs de sang bénévoles Dinan – Plélan-Jugon

JE DONNE MON SANG, JE SAUVE DES VIES



Un grand merci aux donateurs du Pays de Dinan qui se sont mobilisés lors de la collecte du mois d'août au cours de laquelle 348 personnes se sont présentées pour donner leur sang, dont 30 pour la première fois, participant ainsi à conforter les réserves fragiles en période de vacances estivales.

Vous avez donné récemment, il y a longtemps ou vous n'avez encore jamais donné ? Répondez à l'appel de l'E.F.S.

pour ce geste solidaire.

Les dons de sang permettent de soigner chaque année 34 000 malades en Bretagne. Sous forme de transfusions, ils sont utilisés chaque jour pour soigner des maladies du sang, des cancers, et permettre des interventions chirurgicales.

Plus de 30000 autres patients bénéficient également de médicaments dérivés du sang, pour des urgences, des maladies du système immunitaire ou de la coagulation.

L'E.F.S. compte donc sur la générosité des donateurs afin de répondre aux besoins des malades. Aucun produit ne peut se substituer au don de sang. Il est unique et précieux. 600 dons sont nécessaires chaque jour pour soigner les malades en Bretagne. Restons mobilisés ! Un don de sang ne dure que 45 minutes.

Rendez-vous à la prochaine collecte qui se tiendra à la salle les 05 et 06 décembre 2016, salle de la Source à la Maison des associations de Dinan, de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30. Ne pas venir à jeûn. Pour un premier don, se munir d'une pièce d'identité.

Site de l'E.F.S. : www.dondusang.net

Salles de spectacles

PLANCOET-PLELAN EMBARCADERE

Rue des Plantations
22980 PLELAN LE PETIT

SOLENVAL

33 rue de la Madeleine
22130 PLANCOET
www.solenval@plancoetplelan.fr
Tél. 02 96 89 41 09

DINAN COMMUNAUTE THÉÂTRE DES JACOBINS

Rue de l'Horloge 22100 DINAN
dinancommunaute.fr/saison_culturelle
Tél. 02 96 87 03 11

LE LABO

10 Rue Victor Schoelcher
22100 DINAN
lelabo@dinancommunaute.fr
Tél. 02 96 39 47 80

Agenda des manifestations

- **11 novembre**
cérémonie au monument aux morts suivi du repas du CCAS
- **20 novembre**
concert de chants marins « les Cap'Horniers la Rance » à la Maison du Temps Libre à 14 heures 30, Club de l'Amitié.
- **26 novembre**
marché de Noël, parking de l'école de 15h à 21h, commune de VILDE-GUINGALAN et Comité des fêtes
- **03 décembre**
repas « couscous », Maison du Temps Libre, Football Club Pays Plélan Vildé
- **08 janvier**
vœux du Maire, Maison du Temps Libre, 10 heures 45
- **05 mars**
randonnée pédestre du canton, association les Randonneurs
- **25 mars**
soirée théâtre, Maison du Temps Libre, Comité des Fêtes

CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS

**Avec la participation
des enfants**

Suivi du repas des aînés

A la Maison du Temps Libre

LA COMMUNE
DE
VILDE GUINGALAN
DES SOLDATS
MORTS POUR
LA FRANCE
1914-1918

BUFFET P. BOUVEL A.
JUHEL E. JUHEL MA.
LUCAS M-A. LEFORT J.
MANIVEL J. LABBE A.
LABBE MA. AYRIL AM.
FAIRIER P. ANDRE P.
RENOUVEL MA. HERVE A.
ROUAULT E. LEDRITON E.
LEWASSERLI GRANVILLE P.
CHAMBERT L. BENAULT MA.

Vendredi 11 novembre

A 11 heures 30

Informations pratiques Numéros utiles

ÉCOLE

“Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil”

Primaire : **02 96 27 09 05**

Maternelle : **02 96 27 02 13**

Cantine scolaire : **02 96 82 16 61**

Accueil périscolaire : **02 96 27 02 13**

SANTÉ

- Maison médicale : **02 96 27 01 79**

Pharmacies :

- KILIC (PLÉLAN-LE-PETIT)

02 96 27 62 73

- COBIGO-YZANIG (TRÉLIVAN)

02 96 85 05 33

Hôpital René PLÉVEN : **02 96 85 72 85**

Polyclinique du Pays de Rance :

02 96 85 85 85

Centre antipoison : **01 40 05 48 48**

SOCIAL

- SOS Enfance maltraitée : **119**

- Maison du Département :

02 96 80 00 80

- Drogue - Tabac - Alcool Infos :

113 ou **0 800 23 13 13**

- Solitud'Ecoute : **0 800 47 47 88**

• Pompiers : **18**

• Gendarmerie : **17**

• Urgences SAMU : **15**

• Appel urgences : **112**

EAU ET ENERGIE

Eau (SAUR) : **02 22 06 45 00**

Dépannage électricité :

09 726 750 22

COMMUNAUTÉ

Dinan Communauté (accueil) :

02 96 87 14 14

Déchèteries* :

**Déchèterie Les Landes Fleuries
QUEVERT**

Tél. 02 96 87 51 37

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : Fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Jeudi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

**Déchèterie de Conillé
SAINT-HELEN**

Tél. 02 96 88 23 22

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mercredi : Fermée

Jeudi : Fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

*Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Dinan Communauté. Pour ceux qui n'en ont pas encore, vous devez vous présenter au siège de Dinan Communauté muni d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (eau ou edf). Vous pouvez également faire votre demande par mail en envoyant le justificatif à : ambassadeur.tri@dinancommunaute.fr